

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 14 mars 2019

Délibération n° 2019 – 14/03/2019 – 21

Demande de subvention FEDER pour le projet OPTICANCER

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la recherche rendu en sa séance du 11 février 2019

Après en avoir délibéré

Approuve avec 24 voix pour (unanimité) :

la demande de subvention FEDER pour le projet OPTICANCER.

Dijon, le 15 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Demande Région pour la Commission de la recherche de février 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demande Région pour la Commission de la Recherche de Février 2019

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Coût total	FEDER	Région	Etat / BPI	Autres collectivités	Autofinancement	TVA
Carmen GARRIDO	LNC	OPTICANCER	412 000,00 €	185 400,00 €	214 466,00 €			12 134,00 €	HT